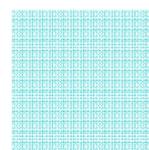
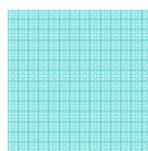
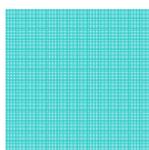


# PROJETS DE RAVALEMENTS DE FAÇADES & DE DEVANTURES COMMERCIALES



## DEMARCHES ADMINISTRATIVES & SUBVENTIONS



Informations auprès de :

**Denis MADRACH** Conseiller Habitat  
SOLIHA 84 à CAUMONT au 04.90.23.12.12.  
(lundi et jeudi matin)  
d.madrach@solihha.fr

Service Urbanisme de CAVAILLON au 04.90.71.96.48  
(2<sup>ème</sup> & 4<sup>ème</sup> mardis de chaque mois)

## LES ETAPES

Les dossiers sont examinés par année civile dans la limite des crédits votés au budget.

- ① Déposer une déclaration préalable au **SERVICE URBANISME** constituée :
  - Du plan de situation,
  - De l'imprimé CERFA,
  - De l'insertion paysagère,
  - De la notice des matériaux employés,
  - Des photographies.
  
- ② Faire la **DEMANDE DE SUBVENTION** :
  - a) Un courrier adressé à Monsieur le Maire pour demander la subvention précisant le numéro de la Déclaration Préalable (DP) et la date de l'autorisation,
  - b) La copie de la décision de la déclaration préalable,
  - c) Les devis,
  - d) La preuve de la propriété,
  - e) Les photographies avant travaux.
  
- ③ **PRENDRE RENDEZ VOUS** avec Denis MADRACH, SOLiHA 84, au service urbanisme de la ville au 04.90.71.96.48.
  
- ④ Une fois les travaux réalisés, **FOURNIR LES FACTURES ACQUITTEES**, tamponnées et signées par les artisans, les photographies après travaux avec le panneau "Opération façade Ville de CAVAILLON" et un RIB.

## SUBVENTIONS : LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Périmètre de droit commun		Périmètre centre ville		Périmètre prioritaire centre ancien	
<b>Reprise d'enduits</b>		<b>Reprise d'enduits</b>		<b>Reprise d'enduits</b>	
BASE	90 € HT/m <sup>2</sup>	BASE	90 € HT/m <sup>2</sup>	BASE	90 € HT/m <sup>2</sup>
TAUX	30 %	TAUX	50 %	TAUX	60 %
SUBVENTION ( <i>plafonnée</i> ) 4 500 €		SUBVENTION ( <i>plafonnée</i> ) 7 000 €		SUBVENTION ( <i>plafonnée</i> ) 8 500 €	

Traitement peinture		Traitement peinture		Traitement peinture	
BASE	55 € HT/m <sup>2</sup>	BASE	55 € HT/m <sup>2</sup>	BASE	55 € HT/m <sup>2</sup>
TAUX	30 %	TAUX	50 %	TAUX	60 %
SUBVENTION ( <i>plafonnée</i> ) 3 000 €		SUBVENTION ( <i>plafonnée</i> ) 5 000 €		SUBVENTION ( <i>plafonnée</i> ) 6 500 €	

# SUBVENTIONS : LES DEVANTURES

Concernant les subventions devantures commerciales / enseignes, les variations des taux sont liées aux différents périmètres (voir ci-après) :

## **Devantures commerciales/Enseignes/Stores bâches/Périmètre de droit commun :**

- La subvention est de 30% du montant des travaux plafonné à 8 000 €, soit une subvention de 2 400 €,
- Subvention forfaitaire de 500 € pour l'habillage d'une climatisation,
- Subvention forfaitaire de 800 € pour restauration de marquise ou tout autre élément architectural nécessitant un traitement en particulier,
- Subvention pour la mise en place de vitrage anti effraction (40 % du montant des travaux plafonné à 5 000 € soit une subvention maximale de 2 000 €).

## **Devantures commerciales/Enseignes/Stores bâches/Périmètre centre ville :**

Dans ce périmètre la qualité architecturale doit être recherchée, pour y parvenir, le projet devra faire appel à un professionnel (maître d'œuvre, architecte, créateur d'enseigne). Le taux majoré à 50% sera conditionné à cette prestation. Pour répondre à cette exigence, une subvention forfaitaire de 600 € sera accordée en complément de(s) aide(s) énumérées ci-dessous :

- La subvention est de 50% du montant des travaux plafonné à 8 000 €, soit une subvention de 4 000 €,
- Subvention forfaitaire de 500 € pour l'habillage d'une climatisation,
- Subvention forfaitaire de 800 € pour restauration de marquise ou tout autre élément architectural nécessitant un traitement en particulier,
- Subvention pour la mise en place de vitrage anti effraction (40 % du montant des travaux plafonné à 5 000 € soit une subvention maximale de 2 000 €).

## **Devantures commerciales / Enseignes / Stores bâches / Périmètre prioritaire centre ancien :**

Dans ce périmètre prioritaire centre ancien la qualité architecturale doit être recherchée, pour y parvenir, le projet devra faire appel à un professionnel (maître d'œuvre, architecte, créateur d'enseigne). Le taux majoré à 65% sera conditionné à cette prestation. Pour répondre à cette exigence, une subvention forfaitaire de 600 € sera accordée en complément de(s) aide(s) énumérées ci-dessous :

- La subvention est de 65% du montant des travaux plafonné à 8 000 €, soit une subvention de 5 200 €,
- Subvention forfaitaire de 500 € pour l'habillage d'une climatisation,
- Subvention forfaitaire de 800 € pour restauration de marquise ou tout autre élément architectural nécessitant un traitement en particulier,
- Subvention pour la mise en place de vitrage anti effraction (40 % du montant des travaux plafonné à 5 000 € soit une subvention maximale de 2 000 €).

# PERIMETRES

## Périmètres d'aides financières

